Tel: 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 16
Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/09/2022
Réuni le : 20/09/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :

Le CA autorise les dons pour le séjour en Pologne qui se déroulera du 12 au 16 décembre pour les élèves de PMIC et PMELFER

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour:	16
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 22/09/2022 19:24:26

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le voyagiste choisi pour le séjour en Pologne qui se déroulera du 12 au 16 décembre pour les élèves de PMIC et PMELFER est Marco Der Pole.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	13
Pour:	13
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 22/09/2022 19:24:31

BIEN_20222023_3_0730006K_220926102207

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés le voyagiste choisi

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 3

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom:Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 26/09/2022 10:22:07

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 8
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]

Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte le prélèvement d'un montant de 34750.00 euros effectué sur le fonds de roulement pour abonder le service viabilisation (31750.00 euros) et pour budgétiser la participation du lycée au voyage en Pologne (3000.00).

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 22/09/2022 19:24:33

BIEN_20222023_4_0730006K_220926102303

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 4

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom : Lascaux

Prénom : Dominique Signé le: 26/09/2022 10:23:03 BICT_20222023_4_0730006K 220928134000

069009XE
ACADEMIE DE GRENOBLE
CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES
78 ROUTE DE PARIS
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 4

Année scolaire : 2022-2023

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom : Fave

Prénom : Marie-France

Signé le: 28/09/2022 13:40:00

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à POLOGNE, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Partenariat avec un lycée en Allemagne par le biais d'un financement OFAJ pour 30 élèves des classes de PMIC et PMELFER avec 5 accompagnateurs.

lieu de rencontre à Cracovie pour des visites communes (Cracovie, Auschwitz) du 13 au 16 décembre 2022. Le lycée est établissement support du projet (dépenses et recette). La participation des familles du lycée est de 250.00 euros.

Le voyagiste est Marco Der Pole

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 13
Pour: 13
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 22/09/2022 19:24:36

BIEN_20222023_5_0730006K_220926102321

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Partenariat avec un

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 5

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 26/09/2022 10:23:21

Tel: 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 6 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27 Quorum : 14 Nombre de présents : 16
Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022 Sous la présidence de : David Francois Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25 Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20 Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement Pièce(s) jointe(s) [X] Oui [] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération : Les tarifs des différentes prestations proposées par l'établissement autres que restaurant scolaires (location, dégradations, cartes self, OC, etc)sont soumis au vote du CA.
Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David Signé le: 22/09/2022 19:24:38

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2022

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

Carte self:

5.70 €

Perte clé:

Prix d'achat

Repas exceptionnel:

11,00€

Photocopie:

0,10 € l'unité

Reliure dossier:

0,80 € la reliure avec 2 couvertures transparentes

Location chambre:

- studio dans immeuble de fonction :

- 110,00 € / mois

- 11,00 € / nuit avec fourniture de draps

- autres locations : Voir tableau joint

Remplacement du carnet de correspondance après une perte : 2.00 €

Dégradations :

prix du remplacement pour perte de matériel appartenant au lycée.

 manuels scolaires: 80% de la valeur initiale la 1ere année, 50% la 2de, 30% la 3ème et un seuil minimum de 4.00 euros ensuite.

Prix du remplacement pour dégradation rendant inutilisable le matériel du lycée

travaux effectués par un ouvrier du lycée (réparation de dégradation) :
 18 € de l'heure + matériel

Objets confectionnés -Tarif horaire des prestations :

Ateliers divers:

Clients

12,00 € / heure

LP Service Général Déplacement chantier

5,00 € / heure 0,50 € le kilomètre

Frais généraux Coefficient correcteur

10 à 20% 20%

Restaurant d'application :

Repas individuels

Prix du ticket du self personnels lycée,

Sauf pour personnel extérieur : 7.00 euros

Elève externe : 4.43 euros

<

Repas groupes:

- accueil exceptionnel

Repas à thème

prix de revient

- lunch

Préparations salées

(prix de revient

Préparations sucrées

Vente sous vide de plats préparés sous la responsabilité des professeurs de cuisine : prix entre 1.00 et 10.00 euros selon le prix de revient de la

préparation

GRETA: Tarifs versés par le GRETA en cas d'utilisation des locaux:

* 0.25 par heure et par stagiaire

* 1.70 par heure et par stagiaire en cas d'utilisation de matière d'œuvre

Vente de matériaux (ferrailles, inox, cuivre, aluminium, cuivre, câbles électriques gainés ou pas : prix du marché

CONVENTIONS D'HEBERGEMENT DE COURTE DUREE et GROUPES

ANNEE CIVILE 2023

PERIODES	Public accueilli	Nuitées par personne / jour	Salle Europe Groupe	Salle banalisée Groupe
Fonctionnement du L.P. (semaine scolaire)	Tout public	7,50 €	50 € / groupe / jour	5,00 € / heure
Hors fonctionnement du L.P. (week-end et vacances)				
Sans chauffage	Tout public	10,00€	50 € / groupe / jour	
Avec chauffage	Tout public	13.00 € + 3.00 euros	74 € / groupe / jour	
Avec cuisine				

TARIFS D'HEBERGEMENT - ACCUEIL GROUPES ou STAGIAIRES de l'EDUCATION NATIONALE

Pension complète	17,50 € par jour de présence
Public accueilli	Scolaires + personnels éducation nationale
PERIODES	Période scolaire

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention passée avec le Conseil Général pour réglementer la participation de nos élèves aux journées de la découverte des métiers de la forêt et participer à la réalisation d'un ouvrage contre des dons de bois.

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 30/09/2022 08:23:46

BIEN_20222023_7_0730006K_220930162154

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention passée av

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte: 7

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1 : Le CA autorise la signature d'une convention déjà signée par le chef d'établissement. Le CA doit donner son accord sur la passation des conventions et contrats, préalablement à la signature par le chef d'établissement et à l'entrée en vigueur des conventions. Le contrôle de légalité impose un délai de 15 jours à compter de la réception de l'acte du CA par l'autorité académique avant que le dit acte ne puisse devenir exécutoire. Article R. 421-54 du code de l'éducation.

Observation n°2 : Non rétroactivité de l'acte

Observation n°3:



Nom : Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 30/09/2022 16:21:54

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par Mme Magill, assistante d'anglais, à partir du 1er octobre 2022 pour l'année scolaire.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29 2021/2022).

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 30/09/2022 08:23:49

BIEN_20222023_8_0730006K 220930161428

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte: 8

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Observation n°2 : A l'avenir, il conviendra de veiller à ce que le vote du conseil d'administration et la transmission de l'acte se fassent suffisamment en amont pour que les décisions soient rendues exécutoires avant la mise en oeuvre du contrat et/ou de la convention.



Nom : Lascaux

Prénom : Dominique Signé le: 30/09/2022 16:14:28

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

contrat de maintenance des compresseurs des ateliers conclut avec la société SPI ENERGIE pour une durée de 4 ans à compter du 01/09/2022

 Résultats du vote
 16

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 30/09/2022 08:23:52

BIEN_20222023_9_0730006K_220930162017

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés contrat de maintenan

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 9

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Observation n°2 : A rectifier avant signature de votre convention, l'article 5, les dates de facturation. En effet, il est mentionné juin 2022.

A l'avenir, il conviendra de veiller à ce que le conseil d'administration vote les actes suffisamment en amont pour que les décisions soient rendues exécutoires avant la mise en œuvre de la convention.

Même s'il est de jurisprudence constante qu'une convention et un contrat peuvent avoir un effet rétroactif, j'attire votre attention sur le fait qu' aucun mandat ou titre de recette ne peut être pris en charge avant le caractère exécutoire de l'acte d'autorisation et avant la date de signature de la convention.



Nom:Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 30/09/2022 16:20:17

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location de l'internat par le comité Savoie Hand du 14 AU 16 avril 2023 pour 42 personnes.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour:	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 30/09/2022 08:23:54

BIEN_20222023_10_0730006K 220930162053

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 10

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 30/09/2022 16:20:53

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11-1

Annule et remplace l'acte n° 11 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par Mme Iyengar, assistante d'anglais, à partir du 1er octobre 2022 pour l'année scolaire.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29 21/22).

Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 13/10/2022 16:03:03

BIEN_20222023_11-1_0730006K 221014121532

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 11-1

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Commentaire de rectification : Bonjour,

Les assistants de langue, employés par le rectorat, viennent de l'étranger et ont souvent des difficultés à trouver un logt ou une chambre. De ce fait, il est difficile de concilier l'arrivée dans la chambre avec une date de CA; Ensuite, pour avoir une assurance, il faut avoir une attestation d'hébergement, que je ne peux donner tant que la chambre n'est pas occupée.



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 14/10/2022 12:15:32

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12-1

Annule et remplace l'acte n° 12 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Avenant 3 contrat location chambre de Mme Kota, assistante de langue.

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

- Signé le: 13/10/2022 16:03:47

BIEN_20222023_12-1_0730006K_221014121651

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant 3 contrat lo

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 12-1

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Commentaire de rectification : Bonjour, Ci-joint la convention initiale + 2 avenants.



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 14/10/2022 12:16:51

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location de l'internat par le comité Savoie Hand du 22 au 24 octobre 2022 pour 38 personnes.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 30/09/2022 08:24:03

BIEN_20222023_13_0730006K_220930162317

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 13

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 30/09/2022 16:23:17

0730006K ACADEMIE DE GRENOBLE LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC 265 CHEMIN DE LA CHARRETTE

Tel: 0479371702

73204 ALBERTVILLE CEDEX

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MOBILITE ERASMUS TURIN, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2 élèves vont effectuer leur stage à Turin en Italie dans le cadre du programme Erasmus. La mobilité est financée par une subvention Vallée + et la subvention pour stage du Rectorat. La bourse de mobilité n'est pas versée aux familles parce que le lycée prend en charge l'hébergement, et les frais de déplacement seront remboursés aux familles.

Résultats du vote 16 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 13/10/2022 16:05:54

BIEN_20222023_14_0730006K_221014121722

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires 2 élèves vont effect

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 14

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom:Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 14/10/2022 12:17:22

Tel: 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les tarifs de demi-pension, d'internat, des commensaux et les taux des charges communes, FCSH et FARPI sont soumis pour avis au CA pour l'année 2023.

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 13/10/2022 16:05:56



PROPOSITION DE TARIFS POUR LA RESTAURATION 2023

1/ L'augmentation ds tarifs est fixé par le lycée à condition qu'elle ne soit pas supérieure au taux annuel de l'inflation, soit 5,8%.

LP: 4,22 en 2022

Il peut donc être augmenté de 5 %, soit pour 2023:

4,43 (4,22*5%= 0,21)

0,21

4,43

4,43

2/Tarif demi-pension:

* augmentation de 5%:

tarifs 2022:

tarifs 2023:

598,95

5,0%

628,90

775,25

480,55

5,0%

29,95 24,03

504,58

615,77

3/Tarif internat:

Le tarif se calcule en multipliant le prix du ticket par 2,9 (2 repas, 1 nuit, 1 petit déjeuner) et en le minorant de 25%:

9,64

Tarif annuel:

1686,00 (9,64 x 175 jours)

(tarif 2021: 1624,86)

ANNEXE 1

calcul du crédit nourriture : recettes

ELEVES	Tarifs 2022	%		Tarifs 2023	nbre élèves	total
internes DP forfait 4 jours DP forfait 5 jours DP ticket	1624,86 480,55 598,95 4,22	3,77 5,00 5,00 5,00	61,14 24,03 29,95 0,21	1686,00 504,58 628,90 4,43	110 110 8 200	185 459,53 55 503,41 5 031,18 886,00
						246 880,12
COMMENSAUX	Tarifs 2022	%		Tarifs 2023	nbre comm.	total
petits dej agents territoriaux indice < 445 indice > 445 stagiaires GRETA extérieur	1,40 3,25 3,60 5,00 5,20 6,90	0,00 3,00 3,00 5,80 0,00 0,00	0,000 0,098 0,108 0,290 0,000 0,000	1,40 3,35 3,70 5,30 4,43 6,90	5 300 560 1900 2 50	7,00 1 004,25 2 070,88 10 071,67 8,86 345,00 13 507,66

TOTAL RECETTES

260 387,78

calcul du crédit nourriture : dépenses

_	-	-	1 1	١.
_	١.	. ¬	н	

	montant %	total
internes	185459,53	1,25 2 318,24
D.P.	61420,59	1,25 767,76
commensaux	13507,66	1,25168,85
		3 254,85
FARPI	montant %	total
internes	185 459,53	22,5 41728,39
DP	61 420,59	22,5 13819,63
TOTAL	246 880,12	55548,03

CHARGES COMMUNES

	montant	%	total
internes	185459,53	35,00	64 910,85
D.P.	61420,59	17,00	10 441.49
Commensaux	13507,66	17,00	2 296,30
			77 648 64

TOTAL DEPENSES

136 451,51

RECETTES - DEPENSES	260 387,78
	136 451,51
CREDIT NOURRITURE	123 936,26

	jours fonct merc			INIT	DD 51		
		J- IN I	dimanche	INT	DP 5 Jours	DP 4 jours	int dimanche
JM	54	43	0	520,25	193,85	156,17	0,00
AJ	56	44	0	539,52	201,03	159,80	0,00
SD	65	52	0	626,23	233,33	188,86	0,00
	175	139	0	1686,00	628,21	504,84	0,00
				9,63	3,59	3,63	0,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2022

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

5,70 €

Carte self:

Perte clé: Prix d'achat

Repas exceptionnel: 11,00€

Photocopie: 0,10 € l'unité

Reliure dossier: 0,80 € la reliure avec 2 couvertures transparentes

Location chambre: - studio dans immeuble de fonction :

- 110,00 € / mois

- 11,00 € / nuit avec fourniture de draps

- autres locations : Voir tableau joint

Remplacement du carnet de correspondance après une perte : 2.00 €

Dégradations:

prix du remplacement pour perte de matériel appartenant au lycée.

manuels scolaires : 80% de la valeur initiale la 1ere année, 50% la 2de, 30% la 3ème et un seuil minimum de 4.00 euros ensuite.

Prix du remplacement pour dégradation rendant inutilisable le matériel du lycée

travaux effectués par un ouvrier du lycée (réparation de dégradation) : 18 € de l'heure + matériel

Objets confectionnés - Tarif horaire des prestations :

Ateliers divers :

Clients 12,00 € / heure LP Service Général 5,00 € / heure

Déplacement chantier 0,50 € le kilomètre

Frais généraux 10 à 20% Coefficient correcteur 20%

Restaurant d'application : Repas individuels Prix du ticket du self personnels lycée,

Sauf pour personnel extérieur : 7.00 euros

Elève externe : 4.43 euros

< Repas groupes:

- accueil exceptionnel Repas à thème prix de revient

- lunch Préparations salées (prix de revient

Préparations sucrées

Vente sous vide de plats préparés sous la responsabilité des professeurs de cuisine : prix entre 1.00 et 10.00 euros selon le prix de revient de la

préparation

GRETA: Tarifs versés par le GRETA en cas d'utilisation des locaux:

* 0.25 par heure et par stagiaire

* 1.70 par heure et par stagiaire en cas d'utilisation de matière d'œuvre

Vente de matériaux (ferrailles, inox, cuivre, aluminium, cuivre, câbles électriques gainés ou pas : prix du marché

CONVENTIONS D'HEBERGEMENT DE COURTE DUREE et GROUPES

ANNEE CIVILE 2023

PERIODES	Public accueilli	Nuitées par personne / jour	Salle Europe Groupe	Salle banalisée Groupe
Fonctionnement du L.P. (semaine scolaire)	Tout public	7,50 €	50 € / groupe / jour	5,00 € / heure
Hors fonctionnement du L.P. (week-end et vacances)				
Sans chauffage	Tout public	10,00 €	50 € / groupe / jour	
Avec chauffage	Tout public	13.00 €	74 € / groupe / jour	
Avec cuisine		+ 5.00 euros		

TARIFS D'HEBERGEMENT – ACCUEIL GROUPES ou STAGIAIRES de l'EDUCATION NATIONALE

Pension complète	17,50 € par jour de présence
Public accueilli	Scolaires + personnels éducation nationale
PERIODES	Période scolaire

Tel: 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Avance sur mobilité Erasmus CLE1

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les demandes d'avance sur frais ds le cadre des mobilités Erasmus

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise à tout personnel concerné par une mobilité ERASMUS de type « clé 1 » le versement d'une avance pour frais de voyage d'un montant de 80% du budget prévu à la convention. Au retour de la mobilité, le personnel devra justifier ses dépenses à l'aide de factures. Un remboursement complémentaire des frais sera réalisé par mandat au besoin. Au cas où les frais définitifs seraient inférieurs à l'avance, un ordre de reversement serait alors émis à l'encontre du personnel. Cette avance devra faire l'objet d'une demande (modèle joint à l'acte)

Résultats du vote

Suffrages exprimés: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0

Blancs: 0

Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 13/10/2022 16:05:59

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Demande de location de l'internat par l'association AROEVEN du 5 au 11 février 2023 pour 180 personnes.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs :	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 18/10/2022 08:44:13

BIEN_20222023_17_0730006K_221020140610

0380105H ACADEMIE DE GRENOBLE RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE 7 PLACE BIR HAKEIM 38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 17

Année scolaire: 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 20/10/2022 14:06:10

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation	ae	conventions,	de	contrats	et (de marché

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18-1

Annule et remplace l'acte n° 18 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David François

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'avenant 2 de la convention Vallée + est soumis au vote du CA

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 21/10/2022 08:56:04

BIEN_20222023_18-1_0730006K 221024104538

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés L'avenant 2 de la co

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 18-1

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision: Validation sans observation

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Commentaire de rectification :



Nom: Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le: 24/10/2022 10:45:38

Tel: 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 01/09/2022 Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une PFMP est organisée pour 2 élèves de Tmode dans le cadre des projets ERASMUS; Un contrat est passé avec intermédiaire de l'agence immobilière Portinaro pour l'hébergement des élèves (appartement loué 6 semaines du 6 novembre au 16 décembre).

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour:	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Francois Prénom : David

Signé le: 21/10/2022 08:55:32

Suivi de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC - ALBERTVILLE - 0730006K

Emetteur: Conseil d'administration

Thème: Fonctionnement

Type: Acte transmissible

Numéro de l'acte : 19

Année scolaire: 2022-2023

Date de signature : 21/10/2022

Date de transmission: 21/10/2022

Date de réception EN: 21/10/2022

Action	Date	Acteur	Entité
Création	29/09/2022 21:25:38	Isabelle Torgue	EPLE
Signature	21/10/2022 08:55:32	David Francois	EPLE
	21/10/2022 08:55:42	David Francois	EPLE
Démarrage de l'instruction		Laurence Geoltrain	ACL EN
20,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			